

Récapitulatif des frais
FIP Aurel NextStage Transmission 2007

Transparence

Frais du FIP	Montant ou pourcentage maximum TTC	Assiette	Périodicité
Droits d'entrée (non acquis au Fonds)	5%	Souscriptions totales	Une seule fois
Rémunération de la Société de Gestion	3,5 %	Souscriptions totales ou, si supérieur, valeur du Fonds chaque fin de trimestre	Annuelle
Rémunération du Dépositaire	0,15 %	Même assiette que la rémunération de la Société de gestion, avec un minimum de 7 500 € net	Annuelle
Rémunération du Commissaire aux Comptes	10.000 €	—	Annuelle
Frais liés aux investissements dans les sociétés non cotées ou cotées	1,5 % ou 150.000 €	Souscriptions totales	Annuelle
2 premiers exercices :	0,5 % ou	Souscriptions totales	Annuelle
Exercices suivants :	100.000 €		
Frais liés à l'établissement du Fonds	1,2 %	Souscriptions totales	Une seule fois
Frais de gestion administrative et comptable	0,15 %	Même assiette que la rémunération de la Société de gestion, avec un minimum de 15 000 € net	Annuelle

L'ensemble de ces frais est prélevé directement sur le fonds et ne fait pas l'objet d'appels ou de facturations supplémentaires auprès du souscripteur. Les performances affichées sont nettes de tout frais de gestion.

AVERTISSEMENT

Lorsque vous investissez dans un FIP (fonds d'investissement de proximité), vous devez tenir compte des éléments et des risques suivants :

- *Le Fonds va investir au moins soixante (60) % des sommes collectées dans des entreprises à caractère régional, dont au moins dix (10) % dans de jeunes entreprises (créées depuis moins de 5 ans). Les quarante (40) % restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans le Règlement et la Notice du Fonds).*
- *Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, les seuils de de soixante (60) % et de dix (10) % précédemment évoqués devront être respectés dans un délai maximum de deux (2) exercices et vous devrez conserver vos parts pendant au moins cinq (5) ans. Cependant la durée optimale du placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissements du Fonds dans des sociétés régionales, souvent de petites tailles, dont le délai de maturation est en général important.*
- *Votre argent va donc être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur de vos parts sera déterminée par la société de gestion selon la méthodologie décrite dans le Règlement du Fonds, sous le contrôle du Dépositaire et du Commissaire aux comptes du Fonds. Le calcul de cette valeur est délicat.*
- *Le rachat de vos parts peut dépendre de la capacité du Fonds à céder rapidement ses actifs ; il peut donc ne pas être immédiat ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue.*
- *En cas de cession de vos parts à un autre souscripteur, le prix de cession peut être également inférieur à la dernière valeur liquidative connue.*